AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C2500**
FR0000060303-FS1045

25 octobre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FONCIERE DES MURS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 octobre 2017, la société Cardif Assurance Vie[1] (1 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 octobre 2017, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES MURS et détenir 8 588 060 actions FONCIERE DES MURS représentant autant de droits de vote, soit 9,78% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FONCIERE DES MURS hors marché.

_____

[1] Contrôlée par BNP Paribas.
[2] Sur la base d'un capital composé de 87 816 087 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.